RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3DR VIEW
SAS en liquidation au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro 820 363 877,
dont le siège de liquidation est situé : LES PEYRIERES OUEST
24450 LA COQUILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 31 DÉCEMBRE 2024

L'an 2024,
le 31 décembre,
à 18 heures,

Au siège de liquidation, LES PEYRIERES OUEST 24450 LA COQUILLE

Les associés de la société 3DR VIEW, SAS au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Liquidateur.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Sébastien DARDILLAC, propriétaire de 50 actions
- Monsieur Thierry ROUSSARIE, propriétaire de 50 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 100 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien DARDILLAC.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport du Président sur les questions à l'ordre du jour ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SD TR

ORDRE DU JOUR

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation ;
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation ;
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat et constatation de la clôture de la liquidation ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par le Liquidateur de son rapport.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif qui en résulte, approuve les opérations relatées dans ce rapport du liquidateur et le compte définitif qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de - 21 716,39 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 3

L'Assemblée générale constatant que les opérations de liquidation de la Société sont terminées, donne quitus au liquidateur, lui accorde décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société 3DR VIEW dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

SD TR

RÉSOLUTION 4

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Le Liquidateur

Z [redacted]

SD TR